



Wallonie

Administration communale de Walhain N/Réf. : URB - 2022/PB/41

URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **PERMIS D'URBANISME CODT**.

Le/les demandeur(s) est/sont (dont les bureaux se trouvent à) : Nicolas PIETERS pour la société K-HUTTE srl demeurant rue de la bruyère 157 à 1332 Genval.

Le terrain concerné est situé à Rue de la Station, (jouxte le 106) à 1457 Walhain, et cadastré 03 D 312Y.

Le projet est de type : « Aménagement d'une grange en hall de menuiserie et stockage, mezzanine pour espace bureaux, enseigne à rue », et présente les caractéristiques suivantes : *Art. R.IV.40-2 §1er - Annonce - 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la PROFONDEUR, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;*

L'annonce est ouverte le 19/08/2022 et clôturée le 02/09/2022.

L'avis d'enquête est affiché au plus tard 5 jours avant le début de l'annonce, à savoir le 12/08/22.

Le dossier peut être consulté (sauf les données à caractère personnel), uniquement sur rdv pris préalable, durant la période d'enquête, sauf les mardis, aux jours ouvrables en matinée, à l'adresse suivante : Administration communale de Walhain, Service Urbanisme, Champs du Favia 8 (1^{er} étage) à 1457 Walhain-Saint-Paul. Aucune permanence n'est prévue au Code.

Certaines pièces du dossier sont parfois consultables en ligne sur <https://www.walhain.be/ma-commune/administration-communale/urbanisme/dispositions-officielles>

Les réclamations et observations (exclusivement) écrites sont à envoyer du 19/08/2022 au 02/09/2022 au collège communal.

Le délai d'annonce est prolongé si le dernier jour tombe un samedi/dimanche/jour férié : 0 jour(s).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- de préférence, par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@walhain.be**
- par courrier (ordinaire) à l'adresse suivante : **Place Communale, 1 à 1457 Walhain ;**
- remises à l'agent traitant au service urbanisme : Champs du Favia 8 ou au Secrétariat général Place communale 1 à Walhain.

Le courrier ou le courrier électronique portera la mention **2022/PB/41** ainsi que les coordonnées (lisibles) nom et adresse (postale même en cas d'envoi par courriel) de l'expéditeur.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant.

Service Urbanisme Communal : Agnès DECELLE - 010/65.33.91 Adm. communale de Walhain Place communale, 1 à 1457 WALHAIN